

530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

**Projet de convention partenariale entre le Département
du Bas-Rhin et l'Université de Strasbourg UNISTRA**

CD/2019/100

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

De longue date, le Département a tissé des liens avec l'Université de Strasbourg (UNISTRA) avant même sa création par le biais de collaborations et la mise en place de financements conséquents en faveur de l'attractivité étudiante, de l'amélioration des conditions d'accueil et de la modernisation du Campus.

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue un enjeu d'attractivité et de dynamisme pour le territoire. Le Département l'encourage fortement dans le cadre de contractualisations successives. Ainsi, les inscriptions de soutiens décisifs (70 M€ depuis 2009) dans les contrats de plans Etat/Région, contrats triennaux, Programmes d'Investissements d'Avenir ou Plan Campus, ont permis de renforcer la notoriété et le développement de l'Université.

L'UNISTRA et le Département du Bas-Rhin ont ainsi souhaité formaliser leurs partenariats en cours et poser les bases de leur collaboration à venir dans le cadre d'une stratégie commune, protocole d'intentions et de dispositions dont la mise en œuvre relèvera de programmes ou conventions individuelles. Le présent rapport propose l'adoption du projet de convention, programme partenarial pluriannuel sur trois ans.

Le Département intervient sur le fondement de l'article L216-11 du code de l'éducation qui dispose que « ***dans le cadre de leurs schémas de développement universitaire et scientifique propres et en cohérence avec les contrats pluriannuels d'établissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires*** ».

Soucieux d'innover et d'intégrer à ses politiques publiques les mutations sociétales, le Département participe depuis le début des années 90 à l'effort public en faveur du développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'accompagnement du tissu économique vers l'innovation. Afin d'optimiser sa politique active sur le territoire, il entend asseoir l'excellence de l'Université de Strasbourg (UNISTRA), solliciter son expertise, et mettre en place des partenariats innovants.

Forts de cette entente, les Présidents BIERRY et DENEKEN ont souhaité lui donner un

nouvel élan en posant les bases d'une stratégie partagée dans des domaines de convergence, sous la forme d'une convention partenariale.

L'ambition de cette démarche est de donner au territoire une dimension ouverte sur la connaissance proposant une haute qualité d'accueil et d'études en interaction forte avec les attentes des acteurs locaux.

Le projet de convention partenariale élaboré en concertation entre les deux structures, prend en compte les travaux de préfiguration de la future Collectivité européenne d'Alsace. Il constitue une feuille de route, un protocole d'intentions qui engagent l'UNISTRA et le Département sur les trois années à venir. Sa mise en application sera soumise le cas échéant à conventions ad hoc.

L'approbation de ce document est soumise à l'Assemblée Plénière lors de la séance de ce jour.

Ces propositions s'inscrivent dans quatre axes majeurs :

- Renforcer l'ancrage territorial des compétences pour concourir au développement local et transfrontalier :

Le Département, au travers son rôle d'ingénierie au service des territoires et l'UNISTRA au travers de ses formations appliquées décident de coopérer dans la perspective de contribuer au renforcement des compétences, à l'attractivité des formations ainsi que des territoires.

Cet investissement trouvera plus particulièrement expression dans le cadre :

- du bilinguisme : la politique régionale plurilingue associée aux côtés de l'Etat les acteurs locaux. Elle est inscrite dans une convention quadripartite annuelle. Une de ses déclinaisons consiste à formaliser une coopération entre l'UNISTRA, qui entend accroître et différencier l'offre déjà existante d'enseignement des langues, et le Département du Bas-Rhin qui encourage l'apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien. De surcroît, le chantier de définition du projet de schéma alsacien de coopération transfrontalière inclura un comité stratégique de l'enseignement de la langue allemande.
- De la richesse patrimoniale : le département bas-rhinois est fortement doté en patrimoine architectural et historique dont la valorisation met à contribution de nombreux guides-conférenciers. Le soutien à ces formations professionnalisantes se matérialisera par des collaborations approfondies (ex : accueil d'apprentis, stagiaires au Château du Haut-Koenigsbourg).

- Conjuguer les efforts en matière de réussite des étudiants et de leur insertion professionnelle :

Le Département du Bas-Rhin et l'UNISTRA font de la réussite éducative, humaine et professionnelle des étudiants, à la fois un enjeu social et éducatif, mais également une condition de bonne insertion et d'une synergie optimisée des problématiques d'enseignement supérieur et de celle qui oriente le tissu socioprofessionnel départemental.

Cette volonté s'exprimera notamment par :

*la valorisation des mémoires soutenus et l'accompagnement à la recherche plus particulièrement dans le cadre des missions des Archives départementales (organisation de colloques, journées d'études, collaboration en matière de formation, valorisation scientifique des fonds et des travaux de recherche).

*l'accueil d'étudiants en stage dans les directions de l'Administration départementale par la parution d'une liste annuelle de stages.

*l'accompagnement et la valorisation de la filière métiers de la documentation dans le cadre du réseau de lecture publique animé par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin. Cette structure, qui mobilise de nombreux acteurs locaux, propose également son concours dans le cadre du projet de recherche NORIA qui vise à rapprocher des études les publics les plus éloignés par des actions de proximité.

*le développement de la pratique d'échanges sur le contenu des formations (ex : contribution de la mission culturelle à la refonte de l'offre du Centre de Formation des Musiciens Intervenant à Sélestat).

*l'insertion des anciens diplômés : l'apport de l'UNISTRA à la mission volontariste d'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) pourrait consister en un parrainage mobilisant des membres du réseau ALUMNI (anciens de l'UNISTRA) en activité. De surcroît, l'échange de données sur le public étudiant et leur analyse croisée permettra, et pour le Département, et pour l'UNISTRA, d'apporter des réponses adaptées aux situations individuelles (dérogation, rupture de parcours...)

- **Dynamiser l'excellence, la culture et la vie scientifique**

Le Campus strasbourgeois est reconnu pour l'excellence de ses dotations tant matérielles et humaines par les différentes « labellisations » Idex, FrenchTech, Programme d'Investissements d'Avenir, Plan Campus. Pour sa part, comme les autres organisations, la collectivité départementale est confrontée au défi des transitions technologiques. Pour cette raison, le rapprochement de l'offre d'expertise et la proposition de terrains de recherche méritent d'être recherchés. Les domaines suivants seront prioritaires :

*le numérique : la construction d'outils technologiques, d'offre virtuelle numérique, de champs d'innovation, sera encouragée notamment pour les structures Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et Château du Haut-Koenigsbourg.

*la culture scientifique et technique : dans le cadre de la définition d'une politique ambitieuse et innovante de culture scientifique à l'échelle du Bassin Rhénan, la coopération des pôles « Vaisseau » et « Jardin des sciences » sera renforcée.

*la modélisation fiscale routière : dans le cadre des travaux de préfiguration de la future Collectivité européenne d'Alsace, l'enjeu du trafic routier de transit mobilisera sans aucun doute des compétences universitaires à préciser.

- **Développer des cultures professionnelles partagées**

L'UNISTRA et la collectivité départementale sont des structures publiques bénéficiant d'une culture administrative commune. Face aux mutations et aux exigences de rénovation ou de renouvellement, elles s'engagent à collaborer étroitement dans la recherche de solutions adaptées.

- en matière de formation des personnels : le croisement du diagnostic des offres de formation permettrait de mobiliser un maximum d'outils, de produits, de

partenaires dans une perspective de montée en gamme des formations et, par là-même, de montée en qualification des personnels.

- en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : des échanges soutenus des directions de ressources humaines respectives alimenteront les visions prospectives et la veille stratégique sur les enjeux renouvelés.
- les échanges sur des sujets communs et notamment l'évaluation des politiques publiques pourraient se dérouler dans un tiers-lieu départemental dédié à l'animation locale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil départemental, sur proposition de son Président:

- décide d'approuver les termes du projet de convention entre le Département du Bas-Rhin et l'UNISTRA, annexé à la présente délibération,
- autorise son Président à signer ladite convention.

Elle donne délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de la présente convention partenariale avec l'UNISTRA.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY